Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM2104202614-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 8 avril 2026
Date de publication : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un avril, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN –Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Charlotte RODRIGUEZ à Laure SIMON
- Franck BLANDEAU à Stéphane RIO
- Mélanie BIDAULT à Christelle HENOFF
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

- Martine DI GUGLIELMO
-

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE C2– FIXATION DES PRIX DE COMMERCIALISATION DES LOTS LIBRES – MODIFICATION

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM2104202614-DE

QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE C2– FIXATION DES PRIX DE COMMERCIALISATION DES LOTS LIBRES – MODIFICATION

Monsieur le Maire propose de modifier le prix de commercialisation de huit lots individuels composant la phase C2 du quartier du Lenn Sec'h proposés par la Commune à la vente pour des particuliers.

Ces prix avaient fait l'objet d'une délibération initiale adoptée lors de la séance du conseil municipal en date du 22 mars 2023.

Le plan de bornage d'ensemble a été établi par le géomètre-expert le 30 décembre 2022 pour déterminer la contenance de chaque lot.

Les huit parcelles concernées, définies par le procès-verbal de délimitation sont cadastrées avec les contenances suivantes : YM numéros 730 (377 m²), 731 (362 m²), 732 (361 m²), 733 (361 m²), 734 (360 m²), 735 (359 m²), 736 (321 m²), 737 (322 m²).

France Domaine avait été saisie en vue de l'estimation de la valeur vénale des terrains le 3 janvier 2023 et n'avait pas remis son rapport.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 25 voix pour et 3 contre :

- d'approuver la modification du prix de cession des deux parcelles de la phase C2 référencées ci-dessus au prix de 200 euros TTC le mètre carré, soit un prix de 168,09 euros hors taxe

- de rappeler ainsi qu'il est fait application de la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2010 décidant de mettre en œuvre le dispositif du régime de la TVA immobilière pour toutes les dépenses et les recettes du budget annexe du quartier du Lenn Sec'h,

- de confirmer la désignation de l'office notarial de Caudan, situé 2 rue de Kergoff à Caudan, en vue d'authentifier l'acquisition,

- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte de cession correspondant.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY